SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 8 février 2023

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
16 FEV. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Date de Convocation : le 3 février 2023
Date d'Affichage : le 8 février 2023
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 26. Soit un total de 68 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-trois le 8 février à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Rachid BOUHOUCH, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Gilles MOLLAND (suppléant de M. Michel FINET), M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE.

Absents excusés :

Mme Siham TOUAZI

M. Laurent LAMBERT

M. Xavier LANIO

M. Michel FINET (représenté par M. Gilles MOLLAND)

M. Marc GIROUD

M. Olivier FOURCHES a été désigné **secrétaire de séance.**

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2023

1 - Objet : Désignation et installation d'un nouveau représentant (suppléant) de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) sein du Comité Syndical du SIARP

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : D. MOERS

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-1 et suivants,

Vu les Statuts du SIARP adoptés par délibérations des 17 novembre et 15 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACP en date du 8 septembre 2020 portant élection des délégués au SIARP,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIARP du 30 septembre 2020 portant à la fois sur l'installation des élus au sein du Comité et également sur l'élection des membres de la CAO,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACP n°20221212 n°26-1 du 12 décembre 2022 portant sur l'élection d'un nouveau délégué suppléant au sein du SIARP.

Monsieur le Président rappelle les faits suivants :

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la CACP a désigné Monsieur Anthony DESCHAMPS en qualité de suppléant pour la représentation de la CACP au sein du Comité Syndical du SIARP en lieu et place de Madame Annie ALLOITEAU.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE comme nouveau représentant suppléant de la CACP :

- Monsieur Anthony DESCHAMPS en lieu et place de Madame Annie ALLOITEAU.

DIT que les autres membres représentants la CACP demeurent inchangés et que la liste s'établit désormais ainsi :

Titulaires	Suppléants
Michel PICARD (Osny)	Éric NICOLLET (Cergy)
Joël VANDAMME (Puiseux-Pontoise)	Daisy YAICH (Cergy)
Didier DAINE (Boisemont)	Anthony DESCHAMPS (Maurecourt)
Rachid BOUHOUCH (Cergy)	Anne-Marie BESNOUIN (Osny)
Régis LITZELLMANN (Cergy)	Jean-Michel LEVESQUE (Osny)
Xavier COSTIL (Courdimanche)	Frédérick TOURNERET (Eragny-sur-Oise)
Siham TOUAZI (Jouy-le-Moutier)	Marie-Madeleine COLLOT (Eragny-sur-Oise)
Michèle BARATELLA (Maurecourt)	Olivier MEDROS (Osny)
Olivier FOURCHES (Eragny-sur-Oise)	Bernard ROZET (Saint-Ouen-l'Aumône)
Gilles LE CAM (Neuville-sur-Oise)	Sébastien GUERY (Pontoise)
Antoine ARTCHOUNIN (Saint-Ouen-l'Aumône)	Lena MOAL DE BOURMONT (Pontoise)
Gilbert DÉRUS (Saint-Ouen-l'Aumône)	Raphaël LANTERI (Vauréal)
Emmanuel PEZET (Pontoise)	Éric LOBRY (Jouy-le-Moutier)
Laurent LAMBERT (Pontoise)	Christine CATARINO (Jouy-le-Moutier)
Xavier LANIO (Menucourt)	Pascal CRAFFK (Courdimanche)
Jean-Marie ROLLET (Vauréal)	Valérie ZWILLING (Jouy-le-Moutier)

AUTORISE le Président à transmettre cette délibération au contrôle de Légalité et à la CACP.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
16 FEV. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr.